

Étape 7

À ce niveau, le site peut de nouveau vous proposer, comme à l'étape 5, quelques modifications sur l'adresse saisie précédemment.

Étape 8

Sur cette page, vous pouvez sélectionner les organismes auxquels votre changement d'adresse sera signalé. Lorsque vous cochez une case, vous devez saisir les informations demandées (numéro d'allocataire, référence client...) afin d'être identifié par les différents services. Une fois que l'ensemble des champs qui vous intéressent sont renseignés, cliquez sur « [Suivant](#) ».

Étape 9

Un récapitulatif des modifications s'affichera et après avoir renseigné une adresse e-mail, vous pourrez de nouveau cliquer sur « [Suivant](#) » afin de terminer définitivement votre démarche.

Vous pourrez imprimer un récapitulatif à ce moment-là.

Les modifications sont ensuite prises en compte selon des délais variables par les différents organismes.



Ville de Beupréau-en-Mauges
☎ 02 41 71 76 80
@ accueil@beupreauenmauges.fr

Numérotation des lieux-dits

LES DÉMARCHES POUR COMMUNIQUER VOTRE NOUVELLE ADRESSE



Afin de garantir le [déploiement optimal de la fibre optique](#), votre adresse a été modifiée.

Cette nouvelle adresse a été enregistrée par votre commune dans la [Base Adresse Nationale \(BAN\)](#). Elle sera donc désormais connue et utilisée par les acteurs de l'adresse comme l'IGN, La Poste ou encore les services de l'État. La BAN permet également le positionnement géographique de l'adresse. Ainsi, à terme, les éditeurs de GPS pourront se servir de cette base pour mettre à jour leur carte.

Sachez qu'il est important que [la plaque de numéro qui vous sera remise soit posée le plus rapidement possible](#), de manière visible et en lien direct avec le bâtiment concerné. En effet, les nouvelles adresses sont également diffusées aux services de secours et il est primordial que ces derniers puissent se repérer en cas d'interventions d'urgence.

Pour vous aider dans les démarches administratives liées à ce changement, voici quelques indications :

Votre [carte d'identité, passeport et permis de conduire](#) portant l'ancienne adresse sont toujours valides. Il n'est donc pas nécessaire de les faire refaire.

En revanche, [le certificat d'immatriculation de votre véhicule](#) doit être modifié sous un mois¹ via le site Internet <https://ants.gouv.fr> rubrique « *modifier l'adresse sur ma carte grise* ». Ce site vous permet notamment de commander une étiquette autocollante sur laquelle figurera la nouvelle adresse².

Trois cas de figure sont possibles :

- Votre immatriculation est de la forme **AB 123 CD** (nouveau format en vigueur depuis 2009) : jusqu'au 3^{ème} changement d'adresse, l'étiquette vous est adressée gratuitement par courrier ;
- Votre immatriculation est de la forme **AB 123 CD** mais c'est votre 4^{ème} changement d'adresse : vous devrez régler 2,76 € de frais d'acheminement pour recevoir par courrier un certificat d'immatriculation actualisé avec la nouvelle adresse ;
- Votre immatriculation est de la forme **123 AB 49** (ancien format avant 2009) : vous devez régler 2,76 € de frais d'acheminement pour recevoir par courrier un nouveau certificat d'immatriculation mais vous ne pourrez pas conserver l'ancien format de l'immatriculation. Vous devrez par conséquent faire poser sur votre véhicule de nouvelles plaques par un professionnel.

Pour informer [les services publics et autres organismes partenaires](#), suivez le pas-à-pas du site Internet www.service-public.fr détaillé ci-après. Il permet, grâce à une seule démarche en ligne, la diffusion de votre nouvelle adresse auprès de nombreux services : caisses de sécurité sociale et de retraite, EDF, Engie, Direct Énergie, La Poste, Pôle emploi, service des impôts... Si vous ne pouvez pas effectuer la démarche en ligne, il est possible de prévenir ces organismes par courrier en leur envoyant l'attestation de modification d'adresse.

Pensez à signaler votre changement d'adresse aux organismes et entreprises suivants : [employeur](#), [banque](#), [assurance](#), [écoles](#), [entreprises des eaux](#), [fournisseur de téléphonie et Internet](#), [mutuelles](#)... Enfin, à chaque fois que vous recevez un courrier sans la précision de votre adresse complète, prévenez le correspondant en question.

Merci de prévenir et transmettre ces informations à vos locataires.

¹ À compter de la remise de l'attestation de modification d'adresse.

² Lorsque vous faites la déclaration de changement d'adresse administrative sur le site service-public.gouv, vous pouvez aussi choisir de le signaler auprès du Système d'Immatriculation des Véhicules (SIV). Dans ce cas, il n'est pas nécessaire de refaire la démarche sur ants.gouv.fr



Si vous êtes un professionnel, la modification de votre adresse est à signaler dans un délai de 3 à 6 mois au Centre de Formalités des Entreprises (CFE) de la chambre consulaire dont vous dépendez.

Formulaire M2 ou P2* à compléter et à renvoyer accompagné de l'attestation de modification d'adresse à l'une des adresses suivantes :	
Centre de Commerce et d'Industrie	CFE-CCI Maine-et-Loire Centre Pierre Cointreau 132 avenue De Lattre de Tassigny CS 30320 49003 ANGERS Cedex 1
Chambre de Métiers et de l'Artisanat	Chambre de Métiers et de l'Artisanat Antenne de Cholet 32 bis rue Nationale 49300 CHOLET
Chambre d'agriculture	Chambre d'agriculture Pays de la Loire 9 rue André Brouard CS 70510 49105 ANGERS Cedex 2

*Formulaires et notices disponibles en téléchargement sur beaupreaumauges.fr (rubrique "Au quotidien" > Changements postaux) ou à l'accueil des mairies déléguées

Pas-à-pas, déclarer votre modification administrative d'adresse sur www.service-public.fr



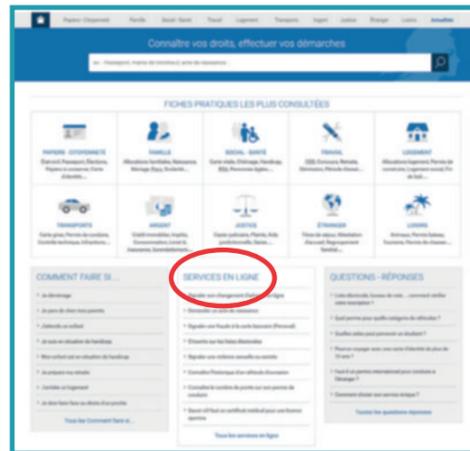
Étape 1



Se connecter sur le site service-public.fr

Dans la rubrique « Services en ligne », cliquez sur l'onglet « Signalez un changement d'adresse en ligne ».

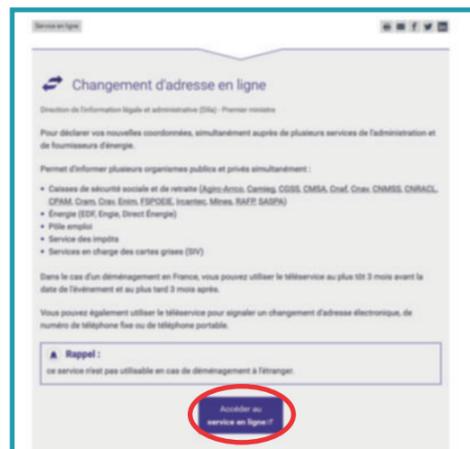
Attention ! Avant de poursuivre, munissez-vous de tous vos identifiants aux différents services (numéro d'allocataire, d'abonné, de client...) afin d'effectuer une déclaration complète simultanée auprès de différents services.



Étape 2



Cliquez sur « Accédez au service en ligne ».



Étape 3



Indiquez la date à laquelle vous souhaitez que prenne effet votre nouvelle adresse.

Pour l'objet du changement, cochez la case « *Modification administrative* ».

Une fois la date indiquée, vous verrez apparaître les logos des organismes auxquels votre changement d'adresse sera signalé.

Cliquez en bas à droite sur « Commencer ».



Étape 4

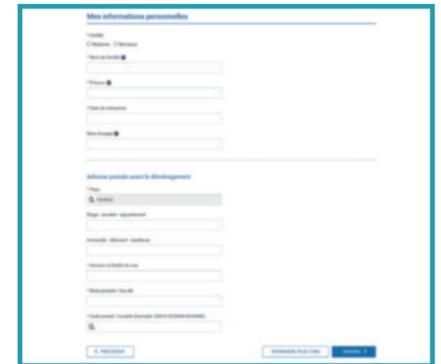


Saisissez vos informations personnelles (civilité, nom, prénom, date de naissance...) dans la première partie.

Ensuite, saisissez votre ancienne adresse postale en indiquant :

- le nom du lieu-dit actuel (et éventuellement le numéro) dans le champ « Numéro et libellé de voie » ;
- le nom de la commune déléguée dans le champ « Boîte postale / lieu-dit » ;
- votre code postal dans le champ « Code postal / Localité » (le nom de Beaupréau-en-Mauges vous sera proposé automatiquement).

Cliquez en bas à droite sur « Suivant ».



Étape 5



À ce niveau, le site peut vous proposer quelques modifications sur l'adresse saisie précédemment.

Deux choix sont possibles :

- vous pouvez valider le format proposé si celui-ci vous convient en cliquant directement sur « Suivant » ;
- si le nom de la commune déléguée n'apparaît pas dans le format proposé ou si l'adresse saisie est altérée, vous pouvez choisir de conserver le format de l'adresse saisie initialement en cochant la case dédiée avant de cliquer sur « Suivant ».



Étape 6



Une nouvelle page s'ouvre et va désormais vous permettre de saisir votre nouvelle adresse.

Renseignez les champs de la manière suivante :

- votre numéro et nom de lieu-dit dans le champ « Numéro et libellé de voie » ;
 - le nom de votre commune déléguée dans le champ « Boîte postale / lieu-dit » ;
 - votre code postal dans le champ « Code postal / Localité » (le nom de Beaupréau-en-Mauges vous sera proposé automatiquement)
- Enfin, cliquez sur suivant.

Cas particuliers : si vous utilisez un nom pour votre maison en plus de l'adresse officielle, vous pouvez le renseigner dans la case « Immeuble, bâtiment, résidence ».

